

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

MISSION RELATIONS SOCIALES

Dossier suivi par : Annaëlle BOURVON

Téléphone : 02 99 86 61 41 - Poste : 356141

Mail : a.bourvon@rennesmetropole.fr

Notre référence : DRH RS-AB/SB/2019.03.01

Objet : politique préventive en matière de santé

Copie : DRIS - F.B elot

MONSIEUR PHILIPPE CHAVROCHE
MADAME FABIENNE LE MOAL
SYNDICAT UGICT-CGT

Le - 8 MARS 2019

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 14 février 2019, vous interpellez la Maire de Rennes sur la politique de prévention et de maintien des conditions de travail en matière de santé déployée pour les agents de nos collectivités.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler, comme je l'ai déjà fait en séance du Comité Technique du 25 janvier dernier, que la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail font partie des axes prioritaires de la politique RH. Dans ce cadre, plusieurs actions sont engagées et seront renforcées au cours des prochains mois.

S'agissant du service Santé au Travail, son organisation est à appréhender dans le cadre du contexte global de réorganisation de la Direction des Ressources Humaines qui s'enclenche. En effet, les besoins réels de fonctionnement des services sont analysés afin d'être en adéquation avec les objectifs fixés par la politique RH. De ce fait, le rapprochement de la Direction des Risques et du service Santé au Travail est aujourd'hui d'actualité, visant ainsi à renforcer la synergie et la consolidation des moyens à notre disposition pour travailler ces sujets primordiaux au sein de notre collectivité. Le "gel" du poste d'infirmière est effectivement intervenu également dans le cadre de la démarche Service Public 2020 dans laquelle s'inscrit la Direction des ressources humaines et fera l'objet d'un réexamen à l'issue des travaux en cours de réorganisation.

Je vous informe également que, s'agissant du départ du Dr D'Aguanno, le Comité Emploi a déjà validé le renouvellement du poste et le recrutement d'un médecin est d'ores et déjà lancé.

Les organisations syndicales seront bien évidemment informées des évolutions de cette réflexion.

Pour conclure, je renouvelle auprès de vous l'assurance de mon attachement, ainsi que celui de la Maire, à l'amélioration continue des conditions de travail des agents de nos collectivités.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma considération distinguée.

Hubert CHARDONNET


Vice-Président en charge du
personnel et de l'administration
générale
Adjoint à la Maire délégué au
Personnel et à la Sécurité